

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**projet de création du Parc d'Achères Ouest, présenté par la
Ville d'Achères sise, Hôtel de Ville , 8 rue Deschamps Guérin-BP
100 78260 ACHÈRES**

Par arrêté n° _____ du _____, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours est prescrite **du lundi 17 janvier 2022 à 08 h 30 au lundi 31 janvier 2022 à 17 h 45 inclus** sur la commune d'Achères.

Le commissaire enquêteur est M. Roland REYNOUARD, directeur général des services techniques de collectivités territoriales (E.R)

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : **www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau**.
- Sur support papier dans la mairie précitée et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie d'Achères.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- **<http://creation-parc-acheres.enquetepublique.net/>**

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- **creation-parc-acheres@enquetepublique.net**

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Achères - Hôtel de Ville , 8 rue Deschamps Guérin-BP 100 78260 ACHÈRES, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, à la mairie d'Achères lors des permanences suivantes :

- **Lundi 17 janvier 2022 de 09 h 00 à 12 h 00**
- **Samedi 29 janvier 2022 de 09 h 00 à 12 h 00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie d'Achères, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante **www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau**, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : Ville d'Achères - Hôtel de Ville , 8 rue Deschamps Guérin-BP 100 78260 ACHÈRES, à l'attention de Monsieur David DAMIEN – tél : 01 30 06 79 17 courriel : **ddamien@mairie-acheres78.fr**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.